

## Message 2018-DFIN-125

15 janvier 2019

## du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de décret relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2018

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi sur les finances de l'Etat, nous vous soumettons le rapport concernant les crédits de paiement supplémentaires acceptés par le Conseil d'Etat, dans le cadre de l'exécution du budget cantonal de l'exercice 2018.

La rigueur dans l'exécution du budget est un principe très largement respecté par les services et établissements. Cette règle souffre cependant quelques exceptions lorsque – en particulier – des circonstances nouvelles, particulières et imprévisibles viennent remettre en cause les prévisions. De telles situations peuvent entraîner des dépassements qui obligent

alors les services et établissements à requérir un supplément de crédit.

Les différentes demandes en la matière ont toutes fait l'objet d'une justification par les secteurs et Directions concernés. Les requêtes ont été examinées par la Direction des finances avant d'être soumises au Conseil d'Etat. Le dossier complet des arrêtés du Conseil d'Etat relatifs aux augmentations de crédits budgétaires est transmis à la Commission des finances et de gestion avec le présent message.

Au total, pour l'exercice 2018, 38 crédits de paiement supplémentaires ont été ouverts. Ils concernent les services et rubriques comptables suivants:

Rubriques comptables	Pouvoirs - Directions	Crédits budgétaires initiaux Fr.	Crédits budgétaires supplémentaires Fr.
Pouvoir judio	ciaire		350 000
2100	Tribunal cantonal		
3181.005	Pertes sur créances, affaires pénales	170 000	30 000
2111	Ministère public		
3199.005	Indemnités en matière pénale	380 000	320 000
Pouvoir exéc	eutif – Chancellerie		30 000
3105	Chancellerie d'Etat		
3102.102	Publications et publicité	26 000	22 000
3103.301	Abonnements et cotisations	50 500	8 000
Instruction p	publique, culture et sport		2 409 280
3200	Secrétariat général		
3130.049	Travaux informatiques effectués par des tiers		18 490
3611.003	Contributions pour la fréquentation d'écoles supérieures hors du canton	6 500 000	1 200 000
3611.006	Contribution pour la fréquentation d'écoles de la convention du Nord-Ouest	2 600 000	52 000
3631.000	Part aux frais de conférences	1 213 670	79 190
3637.202	Bourses cantonales	11 000 000	500 000
3202.1	Service de l'enseignement obligatoire de langue française		
3160.100	Locations de locaux	133 880	27 000
3199.001	Dépenses d'exploitation diverses	84 000	30 000

Rubriques comptables	Pouvoirs - Directions	Crédits budgétaires initiaux Fr.	Crédits budgétaires supplémentaires Fr.
3208	Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide		
3632.003	Subventions cantonales pour les services auxiliaires	8 217 500	225 000
3229	Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré		
3110.301	Achats de matériel et d'appareils		12 600
3256	Haute école pédagogique		
3110.100	Achats de mobilier	15 110	86 000
3144.000	Entretien et rénovation des immeubles	446 000	179 000
Sécurité et ju	ustice		849 470
3345.1	Commandement et services généraux		
3111.306	Achats de matériel pour le Centre d'engagement et d'alarmes	17 000	100 470
3151.304	Entretien du matériel et des appareils radio	577 710	54 000
3345.2	Gendarmerie		
3151.305	Entretien du matériel et des appareils de circulation	71 000	13 000
3345.3	Police de sûreté		
3199.061	Débours pénaux	70 000	15 000
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		10 000
3355 3135.001	Service de l'application des sanctions pénales et des prisons  Placements dans les établissements spécialisés	3 100 000	400 000
3631.000	Part aux frais de conférences	302 000	38 000
3365	Etablissements de Bellechasse		30 000
3091.000	Frais de recrutement	15 000	6 000
3101.006	Carburants	210 000	25 000
3130.001		45 000	25 000
3130.010		5 000	35 000
	Prestations médicales par des tiers	170 000	78 000
3382	Camp du Lac-Noir		
3199.001	Dépenses d'exploitation diverses	1 500 000	60 000
Institutions,	agriculture et forêts		1 381 000
3425	Service de l'agriculture		
3634.012		400 000	200 000
3430	Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires		
3010.118	Traitements du personnel auxiliaire	452 780	75 000
3106.013	Produits chimiques	255 150	28 000
3440	Institut agricole de l'Etat de Fribourg		
3010.101	Traitements du personnel administratif	2 622 280	710 000
3612.002	Lutte antiparasitaire	50 000	68 000
3445	Service des forêts et de la faune		
3632.000	Subventions cantonales pour les communes	1 300 000	300 000
Économie et	emploi		366 000
3500	Secrétariat général		
3010.118	Traitements du personnel auxiliaire	15 000	15 000

Rubriques comptables	Pouvoirs - Directions	Crédits budgétaires initiaux Fr.	Crédits budgétaires supplémentaires Fr.
3542.1	Service de la formation professionnelle		
3636.302	Subventions cantonales pour le perfectionnement professionnel	340 000	260 000
3542.2	Ecole professionnelle artisanale et industrielle		
3104.200	Fournitures d'enseignement	217 000	35 000
3542.6	Ecole des Métiers Fribourg		
3150.301	Entretien du matériel et des appareils	50 000	50 000
3170.100	Déplacements	8 500	6 000
Santé et affa	ires sociales		4 510 400
3605	Service de la santé publique		
3635.007	Part du canton au financement des maisons de naissance	381 900	200 000
3606	Service dentaire scolaire		
3110.301	Achats de matériel et d'appareils	8 500	35 000
3608	Service du médecin cantonal		
3110.200	Achats de machines		23 000
3645	Service de la prévoyance sociale		
3636.011	Subventions cantonales pour les personnes inadaptées mineures dans les maisons d'éducation hors du canton	4 928 000	887 400
3636.014	Subventions cantonales pour les personnes handicapées adultes dans les institutions hors du canton	10 700 000	495 000
3650	Service de l'action sociale		
3632.006	Subventions cantonales aux communes pour l'aide sociale des Fribourgeois domiciliés dans le canton	5 250 000	600 000
3632.012	Subventions cantonales aux communes pour l'aide sociale des Confédérés domiciliés dans le canton	4 700 000	350 000
3655	Assurances sociales		
3637.216	Financement du contentieux de l'assurance maladie	12 800 000	1 800 000
3665	Service de l'enfance et de la jeunesse		
3632.117	Subventions cantonales aux communes pour les places d'accueil extrafamilial	505 000	45 000
3636.117	Subventions cantonales aux tiers pour les places d'accueil extrafamilial	4 540 000	75 000
Aménageme	nt, environnement et constructions		477 900
3800	Secrétariat général		
3190.106	Prestations en dommages et intérêts		200 000
3805	Service des constructions et de l'aménagement		
3000.200	Commissions	63 000	25 000
3808	Service de la mobilité		
3130.000	Prestations de service par des tiers	200 000	228 000
3850	Service des bâtiments		
3111.500	Achats de véhicules		24 900
Total		<del></del>	10 374 050

Les 38 arrêtés de crédits supplémentaires de l'exercice 2018 se répartissent de la manière suivante entre les différents pouvoirs et directions:

	Nombre d'arrêtés	Montant Fr.
Pouvoir judiciaire	2	350 000
Pouvoir exécutif - Chancellerie	1	30 000
Instruction publique, culture et sport	8	2 409 280
Sécurité et justice	7	849 470
Institutions, agriculture et forêts	5	1 381 000
Economie et emploi	4	366 000
Santé et affaires sociales	7	4 510 400
Aménagement, environnement et constructions	4	477 900
	38	10 374 050

Concernant ces arrêtés, il convient d'apporter encore les précisions suivantes:

> comparativement à ce qui s'est produit durant la période 2002 à 2017, soit sur les 16 derniers exercices comptables, le volume de 10,4 millions de francs des crédits supplémentaires 2018 représente un peu plus de la moitié de la moyenne (18,5 millions de francs par an sur la période) et figure parmi les moins élevés de la période. Rapporté au total des dépenses effectives budgétisées, ce volume est inférieur à la moyenne 2002–2017 (0,29% en 2018 contre 0,64% sur la période considérée). Le nombre de crédits supplémentaires est, quant à lui, en dessus de la moyenne de la période. Le tableau qui suit illustre le propos:

Année	Nombre d'arrêtés	Montant total des crédits supplé- mentaires en mios	Montant total des crédits supplémen- taires en% du total des dépenses effec- tives budgétisées
2002	27	15,164	0,69
2003	23	12,622	0,54
2004	24	13,547	0,57
2005	33	26,073	1,07
2006	29	18,390	0,73
2007	32	10,923	0,41
2008	31	9,581	0,33
2009	28	14,400	0,48
2010	49	15,246	0,49
2011	38	14,633	0,44
2012	49	20,797	0,61
2013	25	28,171	0,87
2014	30	31,792	0,99
2015	26	38,123	1,17

Année	Nombre d'arrêtés	Montant total des crédits supplé- mentaires en mios	Montant total des crédits supplémen- taires en% du total des dépenses effec- tives budgétisées
2016	30	16,636	0,50
2017	30	9,380	0,27
2018	38	10,374	0,29

- > bien que les dépassements de crédits concernent quasiment tous les pouvoirs et directions, il y a lieu de souligner qu'en 2018, quatre arrêtés constituent à eux seuls plus de 50% du total des crédits supplémentaires accordés. Ils touchent le financement du contentieux de l'assurance maladie, les subventions cantonales pour les institutions spécialisées hors du canton, certaines contributions pour la fréquentation d'écoles hors du canton ainsi que l'aide sociale pour les Fribourgeois et les Confédérés domiciliés dans le canton;
- en 2018, trois exceptions (une à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et deux à la Direction de la santé publique et des affaires sociales) ont été faites à la règle qui prévoit que la couverture des crédits supplémentaires sollicités consiste en une réduction d'autres charges. Dans ce cas en effet, dérogation a été faite à ce principe en se fondant sur les dispositions de la loi et du règlement sur les finances qui autorisent, à des conditions déterminées, de compenser certains dépassements de crédits découlant de dépenses liées par une augmentation de revenus. En 2018, cela concerne les coûts supplémentaires liés aux contributions pour la fréquentation d'établissements d'enseignement hors canton pour un total de quelque 1,3 million de francs, au financement du contentieux de l'assurance maladie pour un montant de 1,8 million de francs ainsi qu'aux subventions cantonales pour les institutions spécialisées et les maisons d'éducation hors canton pour une somme de l'ordre de 1.4 million de francs:

En conclusion, nous vous invitons à ratifier l'ensemble des crédits supplémentaires ouverts par le Conseil d'Etat, à charge des comptes 2018.